

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2018

DELIBERATION N° 8

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

Pour : 27
Contre : /
Abstentions : /

**Objet : Mise à jour
du tableau des
emplois**

L'an deux mil dix-huit, le vingt juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 14 juin 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C. ORDONNES, JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, S. PUYO, G. ELGART, C. DUFOUR, M. LORDON, J. DARRIGADE A. VALOT, AM BARTHE, J. DUBOURDIEU, MJ ESPIAUBE, JP CRESPO, C. MARTIN, F. MARTINEZ, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration :

C. DUPIN (procuration à C. DUFOUR), A. LECHEVALLIER (procuration à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), G. MOSCHETTI (procuration à F. GONZALEZ), C. LOUTALET (procuration à JP CRESPO)

Membres excusés n'ayant pas donné procuration : UA. DEL PRADO, MA. THEBAUD

Secrétaire de séance : S. PUYO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

- . du départ en retraite de 2 agents,
- . de la fin de période de détachement pour stage dans leur nouveau grade de 3 agents et de leur titularisation dans leur nouveau grade,

Il propose d'actualiser le tableau des emplois de la façon suivante :

SERVICE	Emplois supprimés
Secrétariat des services techniques	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet

Secrétariat du Maire	1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
Direction ressources humaines	1 rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
Bibliothèque	1 assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
Entretien des bâtiments et restauration scolaire	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
TOTAL	5

Considérant que la suppression d'emploi est une décision ne pouvant être prise qu'après avis du Comité Technique,

Considérant les avis rendus par le Comité Technique dans ses séances des 4 avril et 7 juin 2018,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 21 juin 2018

Le Maire,

Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/06/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/06/2018